Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20261113-2026_11_179-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 10 novembre 2026

Délibération n°2026-11-179

Date de convocation : 04 novembre 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 41	Votants : 44

Réseau des médiathèques du Pays de Landi - Navette documentaire

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plouzévédé, salle Mil Ham, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUELENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KEROUANTON Rachel, M. PLOUZANE Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme PERON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry Mme LEGAL Juliette à M. POLARD Matthieu M. ROPERT Benjamin à M. PHÉLIPPOT Samuel
Absent(s)	Mme GEORGELIN Anne

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CARRER Bernadette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20261113-2026_11_179-DE

Les médiathèques sont de véritables services de proximité. La mise en réseau des médiathèques favorise l'élargissement des publics en fédérant l'ensemble des dynamiques.

En février 2020, la CCPL a modifié ses statuts en vue de l'intégration de la compétence supplémentaire : « Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques du territoire ».

Un service de navette documentaire permettrait aux usagers de réserver des documents et de les faire venir dans la médiathèque de leur choix ou bien de rendre les livres empruntés dans n'importe quelle médiathèque du réseau.

Il est envisagé d'externaliser cette prestation en privilégiant une démarche inclusive dans le cadre d'une prestation « ESAT » conformément aux articles 5213-13 du Code du Travail et du L344-2 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant € HT	Libellé	Montant € HT	%
INVESTISSEMENT				
Véhicule électrique	60 000 €	**Etat -Direction des affaires culturelles**	27 000 €	40
Flocage et aménagement du véhicule	4 000 €	**CEE**	10 630 €	16
Achat de caisses (120 x25€), chariot élévateur et sangles	3 500 €	**Autofinancement CCPL**	29 870 €	44
TOTAL	67 500 €	**TOTAL**	67 500 €	100
FONCTIONNEMENT				
Prestation de service inclusive	25 000 €	**Autofinancement CCPL**	25 000 €	100
TOTAL	20 000 €	**TOTAL**	20 000 €	100

Le conseil communautaire,

Vu la commission culture en date du 15 octobre 2026 ;
Vu le bureau communautaire en date du 03 novembre 2026 ;
Vu la conférence des maires en date du 03 novembre 2026 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean-Luc Abalain, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

Par 41 voix pour et 3 voix contre (Bernadette Carrer, Laurent Le Borgne, Sébastien Saliou),

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20261113-2026_11_179-DE

Approuve la mise en œuvre de cette démarche de navette documentaire à travers le réseau des médiathèques du Pays de Landi.

Valide le plan de financement susvisé.

Autorise le président ou son représentant à déposer l'ensemble des dossiers de demande de subvention, notamment auprès de la DRAC.

Dit que sera organisée une consultation pour un marché réservé aux structures de handicap en application de l'article L2113-12 du Code de la Commande Publique dans le cadre duquel le véhicule communautaire sera mis à disposition.

Inscrit les crédits au budget.

Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 novembre 2026.

La Secrétaire de séance,
Bernadette CARRER.

Le Président,
Henri BILLON.



